

COMPTE RENDU D'UNE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/11/2020

Date de la convocation : 05/11/2020

Membres présents : BAUMANN Claude, CHARBY Christiane, CHRIST Jean-Luc, GIO Bertrand, KLOCK François, KROMMENACKER Roger, LANG Nicolas, MARCHAL Stéphanie, ISS Arnaud, PETRI Marie-Paule, SPAHN Sandrine.

Membres absents excusés : MATT Denis, SICILIANO Serge, BRICHLER Nicolas, SOUTTER Joseph

Membres non excusés : /

Secrétaire de séance : SPAHN Sandrine

1- Réhabilitation et mise en conformité du complexe sportif et culturel : Demande de subvention au titre d'AMBITION MOSELLE

Mr KLOCK François, maire, expose au Conseil Municipal le projet de réhabilitation et de mise en conformité de la salle socio-éducative qui consiste à :

- mettre en conformité et à réaménager la salle afin de pouvoir y créer un accueil extra-scolaire et également accueillir des associations pour leurs activités,
- créer un terrain multisports ainsi qu'une aire de jeux, attenant au stade municipal et à la salle.

Il soumet au conseil municipal un devis estimatif total des travaux d'un montant H.T. de 430 470 €, soit 516 566,64 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- adopte le projet présenté,
- décide la réalisation de ces travaux,
- sollicite une subvention au titre d'AMBITION MOSELLE 2020-2025,
- autorise le maire ou son représentant à conclure le contrat formalisant les conditions du partenariat financier avec le Département de la Moselle
- vote le plan de financement suivant :

AMBITION MOSELLE	107 617,50 €	25 %
Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	150 664,50 €	35 %
Autofinancement – fonds propres / emprunt	172 188,50 €	40 %
TOTAL.....	430 470,00 €	100 %

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

2- Refus de transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé et après délibération, décide :

- **De s'opposer au transfert de la compétence PLU à la CCSMS ;**
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces se référant à ce dossier.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

3- Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet

Considérant la création du poste d'adjoint technique par délibération en date du 27/08/2020 pour une durée hebdomadaire de 17,35/35^e et qu'en conséquence, il n'est plus nécessaire de conserver le poste d'adjoint technique créé le 01/07/2017 d'une durée hebdomadaire de 12,65/35^e ;

Considérant que ce poste est vacant depuis le 21/08/2020 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : de supprimer un emploi d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 12,35/35^e à compter du 1^{er} décembre 2020.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

4- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet

Considérant la création du poste d'adjoint d'animation par délibération en date du 27/08/2020 pour une durée hebdomadaire de 15,09/35^e et qu'en conséquence, il n'est plus nécessaire de conserver le poste d'adjoint d'animation créé le 20/07/2018 d'une durée hebdomadaire de 11,92/35^e ;

Considérant que ce poste est vacant depuis le 15/10/2020 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : de supprimer un emploi d'adjoint d'animation, d'une durée hebdomadaire de 11,92/35^e à compter du 1^{er} décembre 2020.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

5- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet

Considérant la création du poste d'adjoint d'animation par délibération en date du 27/08/2020 pour une durée hebdomadaire de 15,14/35^e et qu'en conséquence, il n'est plus nécessaire de conserver le poste d'adjoint d'animation créé le 20/07/2018 d'une durée hebdomadaire de 19,51/35^e ;

Considérant que ce poste est vacant depuis le 15/10/2020 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : de supprimer un emploi d'adjoint d'animation, d'une durée hebdomadaire de 19,51/35^e à compter du 1^{er} décembre 2020.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

6- Modification des plafonds du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération en date du 13 juin 2019 instaurant le RIFSSEP,

Considérant que les montants des plafonds annuels du complément indemnitaire annuel (CIA) ont été fixés sans laisser beaucoup de possibilité de moduler l'indemnisation au sein des groupes,

Sur proposition du Maire,

Décide de fixer les plafonds annuels du complément indemnitaire comme suit :

CATEGORIE A	
Groupe	Montant annuel maxima
A1	2 000 €
CATEGORIE C	
Groupe	Montant annuel maxima
C1	1 260 €
C2	1 200 €

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

7- Adhésion à un groupement de commandes relatif au programme FUS@E

Le Maire expose au Conseil Municipal le point ci-après portant sur le programme intitulé Fus@é, initié par le Département de la Moselle et l'Autorité Académique.

En effet, fort de son expérience dans les collèges de Moselle, le Département, en lien étroit avec les Autorités Académiques, a lancé une réflexion courant 2019 pour accompagner les élus de son territoire, en leur proposant des solutions structurées et adaptées répondant aux différents enjeux d'apprentissage des élèves, d'inclusion de publics sensibles et de lien école/famille, via l'apport du numérique. Le programme issu de cette réflexion s'intitule fus@é comme « Faciliter les Usages @-éducatifs ».

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,
- décide d'adhérer au groupement de commande relatif au programme Fus@é

Adopté : à l'unanimité des membres présents.

8- Admission en non valeurs de créances non recouvrées

Sur proposition de M. le Trésorier,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
DECIDE de l'admission en non-valeur des créances suivantes :

Pour le service de l'eau :

Nom et adresse	Année	Montant	Objet
BETTI Clara	2017	124,08 €	Vente eau
BELAROUSSI Yanis	2020	20,48 €	Vente eau
DAUNY NOE Marie Laure	2018	181,15 €	Vente eau
	2020	116,66 €	
FLORANT Thomas/DUPUIS Bérengère	2017	64,64 €	Vente eau
KREMER Gérard	2018	0,1 €	Vente eau
LASSAUCE Catherine	2017	21,34 €	Vente eau
SCHERMUTZKI Yvon/FEGEL Delphine	2018	21,17 €	Vente eau
VENNET Arnaud/BETTI Clara	2017	100,03 €	Vente eau
Total.....		649,65 €	Vente eau

- précise que les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses du budget 2020 du service de l'eau.

Adoptée à : 10 voix POUR et 1 voix CONTRE.

9- Fixation du tarif de location du compteur d'eau

Le Conseil Municipal,

VU la délibération en date du 21 mars 1997 fixant le tarif annuel de la location du compteur d'eau à 280 Frs ;

Considérant qu'il est nécessaire de réactualiser ce tarif en euros ;

Sur proposition du Maire,

- Décide de fixer **le tarif annuel de location du compteur d'eau à 44,00 €.**

Ce tarif sera appliqué à partir de la prochaine facturation d'eau.

Adoptée à : 10 voix POUR et 1 voix CONTRE

10- Subventions aux associations locales

Mr KLOCK François, maire, soumet au Conseil Municipal des demandes de subventions émanant des associations locales.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote, à l'unanimité des membres présents, décide de verser les montants suivants :

ASSOCIATIONS	Montant de la subvention
Association des Donneurs de Sang Bénévoles	200 €
Association « Bien Bouger à Brouder »	200 €
Cercle mandoliniste LA SERENATA	200 €
Union Sportive Foyer de Brouderdorff	200 €
APE Les 3 Crayons	200 €
Amicale Détente et Loisirs	200 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	200 €
Association des Arboriculteurs	200 €

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

11- Subventions à diverses associations

Mr KLOCK François, maire, soumet au Conseil Municipal des demandes de subventions émanant de diverses associations.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote, à l'unanimité des membres présents, décide de verser les montants suivants :

ASSOCIATIONS	MONTANT
Secours populaire français	30,- €
SEVE	30,- €
Société Protectrice des Animaux	30,- €
La Ligue contre le Cancer	30,- €

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

COMMUNICATIONS - DIVERS

- 1- Le maire informe le Conseil, que dans le cadre de ses délégations, il a attribué une concession au columbarium à Mme HASLAUER Rosalie pour une durée de 15 ans – montant 1.200 €.
- 2- Ouverture d'une classe maternelle pour l'accueil de la Grande Section. La commune a réaménagé (installation de tables de chaises, d'un tableau, de vestiaires, etc...) la salle accueillant la bibliothèque scolaire.
- 3- Il rend compte au conseil du dernier conseil d'école ayant eu lieu le 13/10/2020. Pour l'application du protocole sanitaire, de nouveaux distributeurs de savons et d'essuie-main ont été installés.
- 4- Une commande de masques pour enfant (2 lavables par enfant) a été effectuée pour l'ensemble du RPI, dans le cadre d'un groupement de commande établi par la CCSMS. Ces masques seront distribués dès réception.
- 5- Un accès empierré au nouveau columbarium a été réalisé.
- 6- L'achat d'un égaliseur – aérateur pour le terrain de foot a été effectué pour un montant HT de 4.800 €.
- 7- Un problème de pompe à injection a été constaté sur le tracteur communal. Une proposition de réparation émise par le garage Sarrebourg Diesel de Hesse pour un montant de 1.200 € HT a été acceptée. (Le remplacement était estimé à plus de 4.000 € HT).
- 8- Il expose au conseil les sollicitations de Mr ADELINE demeurant au 44, rue de la Forêt au sujet de la dangerosité constatée lors de la sortie de son véhicule de sa propriété sur le domaine public. Après analyse du problème et visite sur place du maire et de l'adjoint responsable de la voirie et de la sécurité, il a été constaté que les haies de Mr Adeline et de son voisin Mr Schertz empiétaient sur le domaine public (trottoir) et ne respectaient pas les distances imposées par la réglementation. Il a été demandé aux intéressés de tailler leurs haies afin d'élargir la visibilité sur le domaine public.
- 9- Fêtes des Anciens : en raison du contexte sanitaire actuel, elle a été annulée pour 2020.